

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Schwarzwald, Oberrhein, Bodensee

Führer für Automobilfahrer

1913/14

Stuttgart, 1913

Equipement de l'automobiliste

[urn:nbn:de:bsz:31-309124](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-309124)

une voiture ou un piéton traversant la route, mais il devra passer derrière.

Toute voiture en panne doit être rangée sur le côté droit de la route, de façon à laisser la circulation libre. De nuit le conducteur devra se couvrir par des signaux visibles.

Sur les routes étroites, la voiture devra être placée en dehors de la chaussée.

Il est interdit au conducteur de laisser son moteur en marche lorsqu'il quitte sa voiture.

Si un accident se produit à l'occasion du passage d'un automobile, le conducteur est tenu de s'arrêter, même lorsqu'aucune faute ne lui est imputable. Il doit veiller à ce que des secours soient donnés au blessé et, à première requisition, présenter son permis de circulation et indiquer son domicile.

À l'appel d'un agent de l'autorité se faisant connaître comme tel, le conducteur doit s'arrêter et, s'il en est requis, présenter son permis de circulation ou son certificat de conducteur.

Les courses de vitesse sont interdites sur les voies publiques, à moins d'autorisation spéciale de l'autorité compétente.

Quelques conseils.

Tout conducteur doit munir sa voiture d'un signal d'appel consistant en une trompe de son grave, à l'exclusion de tout autre signal.

Le conducteur doit faire usage de son signal d'appel dès qu'il croise ou veut dépasser une voiture, un vélocipède ou un piéton traversant la rue, et cela assez à temps pour les avertir. Il en fera usage également aux tournants brusques d'une route et aux sorties d'un chemin ou avenue privée débouchant sur la voie publique.

La nuit et par le brouillard le signal doit être donné de temps en temps.

Toute voiture à moteur doit être munie de deux freins indépendants dont l'emploi est obligatoire sur les terrains en pente. Chacun de ces freins doit être suffisamment puissant pour arrêter à lui seul la voiture en pleine charge à chaque vitesse et sur toutes les pentes des routes utilisées.

Equipement de l'automobiliste.

On tiendra naturellement compte des exigences particulières du voyage projeté. Pour les tours en montagne avec rampes fortes et continues, il faudra un moteur puissant et sûr. On fera bien à cet égard de ne pas se fier uniquement aux dires du fabricant ou du vendeur. Il faut expérimenter sa machine sur de petits parcours d'abord, puis avec beaucoup de circonspection faire quelques courses plus longues. Il va de soi qu'un moteur ne donnera pleine satisfaction que s'il est complètement vérifié dans ses plus petits détails. Une excursion alpestre exige en effet de la machine un travail si considérable que tout défaut, quel qu'il soit, prend des proportions insoupçonnées.

On examinera, avant tout, si le fonctionnement des soupapes est normal, si le radiateur n'offre aucun défaut, si l'embrayage se fait sans accroc. Un accessoire absolument nécessaire c'est l'antidérapant. Quant aux freins, point n'est besoin de rappeler qu'ils doivent être impeccables. Les avertisseurs seront aussi puissants que possible, étant donné le nombre et le danger des contours brusques.

Le choix des vêtements sera déterminé par les conditions climatiques de la contrée que l'on se propose de parcourir.

Les dix commandements de l'automobiliste à l'hôtel.

1. Tu ne prendra pas ombrage de tes voisins.
2. Tu respectera, la nuit, le repos de ton prochain. Si tu arrives à ton hôtel au milieu de la nuit tu ne feras jouer ni trompe ni sirène. Tu ne troubleras pas même l'injuste qui dort du sommeil du juste. Il ne comprendrait pas.
3. Tu n'attendras pas, à ton arrivée à l'hôtel, que tout le personnel, depuis le directeur jusqu'au dernier des boys, vienne faire des courbettes devant ta fourrure ou ton waterproof. Il n'y a pas que toi à l'hôtel.